



Déclaration préliminaire de la Mission électorale de la Francophonie à l'occasion de l'élection présidentielle en République islamique de Mauritanie du 29 juin 2024

A l'invitation du gouvernement de la République islamique de Mauritanie, la Secrétaire générale de la Francophonie a déployé une Mission électorale de la Francophonie (MEF), à l'occasion de l'élection présidentielle du 29 juin 2024 dans cet Etat membre.

Conduite par l'ambassadeur Mariam MAHAMAT NOUR, ancienne ministre du Tchad, la mission était composée d'un représentant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et d'experts provenant de pays francophones.

Présente à Nouakchott depuis le 24 juin 2024, la mission s'est entretenue avec des membres du gouvernement et les principales parties prenantes au processus électoral, notamment le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le Conseil constitutionnel (CC), la Haute autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA), la Commission Nationale des droits de l'Homme (CNDH), l'Observatoire national pour la surveillance des élections (ONSEL), des candidats et des organisations de la société civile.

La Mission électorale de la Francophonie s'est également entretenue avec la mission d'observation électorale de l'Union africaine (MOE-UA), la mission de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et son équipe, les experts électoraux de l'Union européenne et les ambassadeurs du Royaume du Maroc et de la République du Sénégal.

La Mission électorale de la Francophonie s'est attachée à évaluer, en application de son mandat et des dispositions de la Déclaration de Bamako dont le Chapitre IV-B consacré à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, les conditions de préparation et de tenue de l'élection présidentielle.

Le jour du scrutin, la délégation s'est répartie en deux équipes, a suivi le déroulement du vote dans plus d'une vingtaine de bureaux de vote, et assisté au dépouillement des suffrages dans la capitale Nouakchott et ses environs. Pour conforter son appréciation et ses observations, la Mission électorale de la Francophonie s'est appuyée également sur l'observation nationale des élections réalisée par le Consortium des Femmes pour des Elections Apaisées, mené par l'ONG « Femmes Actives ».

Sur la base de ses observations, analyses et entretiens avec les organes et acteurs du processus électoral, la MEF établit les constats préliminaires suivants :

- La campagne électorale s'est généralement déroulée de manière apaisée malgré quelques incidents isolés ;

- Le vote s'est déroulé de manière générale dans le calme et dans une atmosphère sereine, sans incident majeur ;
- Les bureaux de vote observés par la MEF ont respecté les horaires légaux d'ouverture et de fermeture ;
- Les trois membres des bureaux de vote étaient présents dans les délais et de manière continue. Ils ont fait preuve de professionnalisme et ont agi de manière transparente ;
- La mission a noté une participation notable des femmes en tant qu'électrices et membres des bureaux de vote, avec toutefois une faible représentativité en tant que présidentes de bureau de vote. En revanche, la participation des jeunes était significativement plus faible ;
- Le matériel électoral était disponible en quantité suffisante dans tous les bureaux de vote visités. Les isolements assuraient le secret du vote et les urnes étaient transparentes et scellées ;
- Les représentants des candidats, et plus particulièrement ceux du Président sortant, Mohamed Cheikh Ghazouani, de Hamadi Mohamed Abdi et Biram Dah Abeid, étaient présents dans tous les bureaux de vote visités. La présence d'observateurs nationaux et internationaux a été observée dans une grande partie des centres de vote visités ;
- La poursuite de la campagne électorale a été constatée devant certains centres de vote ;
- Les forces de l'ordre étaient largement présentes, y compris à l'entrée de chaque centre et bureau de vote. Elles ont fait preuve de professionnalisme, répondu aux demandes des membres des bureaux de vote et assisté des personnes âgées ;
- Les opérations de vote se sont déroulées en respect des procédures légales, dont l'identification des électeurs sur le registre électoral au moyen de la carte nationale d'identité et l'usage de l'encre indélébile. Les membres des bureaux de vote ont démontré une bonne maîtrise des procédures du vote, en dépit de la charge de travail supplémentaire due à la distribution des cartes d'électeur ;
- Le vote s'est déroulé de manière fluide et ordonné. Toutefois, la remise des cartes d'électeur a causé un ralentissement des opérations de vote ;
- Dans les bureaux visités, la clôture du vote s'est faite aux heures légales ;
- Les opérations de dépouillement ont été réalisées de manière transparente et conformément aux procédures, en présence des observateurs et des représentants de candidats ;
- Les copies des procès-verbaux des résultats ont été remis à tous les représentants des candidats et une copie a été affichée ;
- La remontée rapide des résultats électoraux et leur publication, ainsi que les copies des procès-verbaux, sur le site de la CENI.

Attachée à la préservation de la paix et au renforcement de la démocratie et l'Etat de droit, la Mission électorale de la Francophonie appelle les parties prenantes nationales à recourir aux voies légales en cas de contestation électorale.

La MEF réitère la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à accompagner les actrices et acteurs mauritaniens dans leurs efforts en vue du renforcement et de la consolidation de la paix, de la démocratie et de la cohésion sociale. A cet égard, la MEF rappelle la nécessité, pour les parties prenantes nationales, avec le soutien de la Francophonie et des autres partenaires, de mettre en œuvre les recommandations des missions électorales destinées à améliorer le système électoral et la démocratie mauritaniens. L'OIF reste disponible pour accompagner, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre de recommandations visant à renforcer la démocratie. Enfin, elle réitère également son soutien pour le renforcement des capacités des acteurs électoraux et pour la codification du cadre électoral.

La Mission remercie les autorités et le peuple mauritaniens pour l'accueil, l'hospitalité et les facilités dont ont bénéficié les membres de sa délégation tout au long de leur séjour.

Fait à Nouakchott, le 1^{er} juillet 2024